

TVA : Les bonnes pratiques

1 jour - 7 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les mécanismes de la TVA pour les appliquer au mieux dans la gestion de son entreprise
- Assurer le bon choix de régime et savoir faire les changements nécessaires

PROGRAMME

- **Rappel des fondamentaux** – 0,5 jour
 - Définition de la TVA
 - Champ d'application (pour qui et qui l'applique, sur quoi,...)
 - Présentation des taux (spécificité par secteur, autoliquidation de la TVA dans le bâtiment, ..)
 - Rôle de l'expert-comptable
- **Mise en application** – 0,5 jour
 - Les conséquences (devis/facture, conformité des documents commerciaux et communication, obligations légales,...)
 - Modalités de déclaration, lien avec les services fiscaux (changement de régime, ...),

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel ou en classe virtuelle
- Vidéoprojecteur et paperboard
- Modalités pédagogiques : sur la base de mise en situation, présentation des documents (Cerfa, ...), et du site internet des impôts, exercices (calcul,), mise à disposition de la bibliographie des sites utiles (impôts, ...) et la fiche technique TVA (mode de calcul type, ...).

FORMATEUR

Aurélié Jacquet ou Céline Marais, formatrices du réseau des CMA, diplômées en gestion, expériences de conseil des TPE.
Pour plus d'information sur le profil du formateur, contacter le Pôle Formation Continue.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis par le formateur (tour de table et exercice)
Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est à votre disposition pour vous accompagner, contacter le service formation de votre CMA

Mise à jour le 06 novembre 2024

LES +

- Être conforme avec la réglementation
- Adopter les bons réflexes
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)

PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoint
- Salarié
- Demandeur d'emploi

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU / DATES / HORAIRES

Présentiel :

2025 : à fixer

En classe virtuelle :

05 mars 2024 ou 20 juin 2024 ou
09 octobre 2024 ou 16 décembre 2024

De 9 h -12 h 30 et de 13 h 30 -17 h

TARIF

224 € nets de taxe

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 5 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session/entrée permanente

CONTACT

Pôle Formation continue

7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703 03017

MOULINS CEDEX

04 70 46 80 83

marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr

fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.